

Décision

Générale

colonial

Décision n° 735 CONCERNANT LES SERVICES D'ETAT

n° 735

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
28 mai 1962

Numéro JO
n° 5 du 31/05/1962

Date du numéro
31 mai 1962

TEXTE INTÉGRAL

Est rengagé dans la Mûlice de la Côte Française des Somalis comme 2e classe pour deux ans et pour compter du 21 mai 1962: — Idriss Douale, mle 2090. Le contrat de rengagement est souscrit à titre définitif et pour compter du 21 mai 1962.